

La résistance sahraouie à Gdeim Izik 10° anniversaire

Par Claude Mangin

Epouse de Naâma Asfari, défenseur des droits humains , militant pour l'autodétermination du peuple sahraoui en prison au Maroc depuis 10 ans.

Vous militez depuis longtemps aux côtés des Sahraouis, le référendum d'autodétermination du peuple sahraoui est-il toujours d'actualité ?

En 1975, l'Espagne puissance coloniale qui occupe le Rio de Oro depuis 1885 se retire du Sahara occidental, territoire non autonome inscrit parmi les territoires à décoloniser de l'ONU depuis 1963. Contrairement à la parole donnée au Polisario, le Mouvement de libération du peuple sahraoui reconnu par la Communauté internationale, l'Espagne est remplacée par le Maroc suite à la fameuse Marche Verte, laissant le processus de décolonisation inachevé jusqu'à ce jour. Une puissance coloniale en remplace une autre. Cette marche, loin d'être pacifique, est précédée par l'armée marocaine qui massacre un nombre indéterminé de camps de nomades. Cette invasion soutenue par l'aviation française fait des milliers de victimes civiles par l'utilisation de bombes au phosphore. On parle d'un véritable génocide qui fait disparaître le 1/4 de la population .

Elle marque le début d'une guerre dominée par l'Armée de Libération Nationale qui connaît bien le terrain et qui va durer jusqu'au cessez-le feu de 1991. Celui-ci est signé par le Maroc et le Polisario sous les auspices de l'ONU, avec l'engagement du Maroc d'organiser un référendum d'autodétermination qui n'a toujours pas été honoré.

Chaque année, depuis 1991, le Conseil de Sécurité prolonge le mandat de la MINURSO, Mission des Nations Unies pour l'organisation du référendum d'auto-détermination, mais ne se donne pas les moyens d'obliger le Maroc à l'organiser.

L'Etat français a souvent soutenu l'Etat marocain, y compris au niveau européen, est-ce toujours le cas en 2020?

L'Etat français sous tous les gouvernements se rend complice du Maroc et lui apporte tout son soutien au Conseil de sécurité par exemple en menaçant de mettre son veto si le mandat de la MINURSO était élargi à la surveillance des droits de l'homme. Le dernier envoyé spécial du SG de l'ONU pour le SO, Horst Kohler, ex président allemand qui a réussi en 2018 a organisé 2 tables rondes réunissant le Maroc et le Polisario, ce qui n'était pas arrivé depuis 2012, n'a même pas été reçu par Mr Macron. Au niveau de l'UE, la France a fait appel quand la Cour Européenne de Justice par deux fois en 2016 et en 2018 condamne les accords Maroc-UE pour l'agriculture et la pêche car ils incluaient le Sahara occidental. Le lobbying marocain en France et en Europe est extrêmement puissant relayé par nombre de personnalités politiques, de journalistes, du showbiz et du monde des entreprises accueillis à bras ouvert au Maroc. Les services marocains détiennent des dossiers compromettants contre certains qui deviennent leurs obligés. L'image du Maroc en France est très soignée depuis 1999 début du règne de Mohammed VI. Aucune action en France , comme c'était le cas sous Hassan II, pour dénoncer le millier de prisonniers d'opinion du RIF ou l'emprisonnement de journalistes ni pour relayer les dénonciations des Mouvements marocains des droits de l'homme qui du fait de ce lobbying sont inaudibles. A fortiori, l'occupation du Sahara occidental est complètement absente de la presse française (sauf La Croix et l'Humanité) et d'émissions télévisées où des documentaires parlent des « Provinces du Sud » intégrées au Maroc.

En octobre 2010, 20.000 sahraouis se sont installés aux portes de Laâyoune, capitale du SO, pour manifester pacifiquement contre l'occupation marocaine du Sahara Occidental depuis 1975, pourriez-vous revenir sur cette action et nous expliquer sa place dans la lutte pour l'indépendance des Sahraouis ?

« En prélude du printemps arabe » comme l'a relu ensuite Noâm Chomski , a lieu le plus vaste mouvement de résistance pacifique sahraoui dans les Territoires occupés du SO, à l'ouest du mur miné de 2700 km érigé par le Maroc dans les années 80. Ce mur « protège le Sahara utile » riche de poisson et de phosphate. Il sépare les familles entre celles restées sous occupation marocaine et celles réfugiées depuis l'invasion marocaine à Tindouf en Algérie et qui sont gouvernées par la République Arabe Sahraouie Démocratique. Dans la partie occupée, les Sahraouis sont désormais minoritaires le Maroc ayant installé une colonie de peuplement de centaines de milliers de marocains et des forces militaires massives. Ils sont fortement discriminés et n'ont aucune liberté d'expression, toutes les manifestations sont brutalement réprimées sous les yeux de la MINURSO et les militants voient leurs maisons encerclées en permanence par la police. Depuis 2014 tous les étrangers sont interdits de visite.

A partir du 15 octobre 2010, des Sahraouis, en familles, hommes, femmes, enfants, anciens, installent peu à peu leurs tentes à 15 kms de Laâyoune (capitale du Sahara occidental) en signe de protestation pour le non accès au travail, au logement et aux revenus. Même les Sahraouis installés en Espagne arrivent. Ce sont bientôt 8000 tentes et toute une organisation est mise en place quartier par quartier dans ce qui va devenir le plus vaste mouvement pacifique de résistance depuis le cessez le feu nommé le « Campement de la dignité et de la liberté ». Ils revivent selon le mode de vie ancestral de peuple nomade du désert sous la khaima, tente qui en est le symbole, loin de la population marocaine. Très vite l'armée encercle le camp creusant un fossé pour empêcher les gens d'entrer et la nourriture de passer. Les autorités n'ont pas vu venir ce mouvement, pensant qu'après 35 ans les Sahraouis sont assimilés mais ils le prennent au sérieux, 2 fois le ministre de l'intérieur viendra à Laâyoune. Des rencontres régulières ont lieu avec le comité de dialogue constitué des représentants du Campement pour essayer de répondre à leurs revendications. Le vendredi 5/11 les négociations sont terminées. Le samedi 6/11 un tract revendiquant l'indépendance du SO paraît dans le Campement.

Le démantèlement a eu lieu le 8/11/2010, pouvez-vous nous dire dans quelles conditions?

Lundi 8/11, malgré les engagements pris, à 5h du matin, il fait encore nuit, commence le démantèlement par la force par l'armée, avec gaz lacrymogène, camions à eau, hélicoptères... contre des civils désarmés. C'est la terreur. Bientôt toutes les tentes sont brûlées et la population chassée vers Laâyoune. Au cours de cet assaut, d'après les autorités, 11 membres des forces de l'ordre auraient été tués. Aucune enquête n'a lieu, la presse nationale et internationale est interdite. La chasse à l'homme se poursuit dans Laâyoune où des émeutes ont éclaté. Les jeunes arrêtés par centaines feront plusieurs mois de prison sans jugement.

Par la suite la police marocaine a arrêté un certain nombre de personnes dont votre mari, dans quelles conditions ont-ils été jugés? La torture afin d'extorquer des aveux avant le procès est systématique au Maroc, le pays n'a-t-il donc signé aucun traité pour l'abolition de la torture?

Mon mari, Naâma ASFARI, juriste international, coprésident du CORELSO-Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme au SO, était le porte-parole du Campement accueillant les observateurs internationaux. Le dimanche 7/11, il était venu à Laâyoune pour accueillir Jean Paul Lecoq , député communiste français qui devait arriver pour manifester son soutien au mouvement (Il est arrêté à l'escale de Casablanca et expulsé, le Maroc ne veut pas de témoin de ce qui se prépare). Vers 20h, je reçois un appel, il me dit que la maison où il se trouve est encerclée et qu'il va être arrêté. C'est effectivement ce qui arriva. Après 5 longs jours de disparition, il réapparaît le jeudi 12/11 au matin au tribunal de Laâyoune torse nu en short le corps couvert de bleus. Il est transféré avec 5 autres camarades en avion vers Rabat où il est présenté devant le juge militaire à minuit. Il est en sang. Lorsque Naâma lui dit:«Vous voyez dans quel état nous sommes», sa seule réponse est:«Je ne suis pas médecin». Peu à peu ce sont 24 prisonniers qui deviennent le groupe dit de « Gdeim Izik » qui sont incarcérés à la prison Zaki de Rabat-Salé. Ils restent 6 semaines à l'isolement. Les familles sont sans nouvelles. La première visite possible n'a lieu que le 9/12, 5 mn dans la pénombre derrière deux

rangs de grillage, je l'ai à peine reconnu, il était passé par la torture. Il a fallu ensuite attendre 27 mois après plusieurs grèves de la faim pour qu'ils soient jugés devant un tribunal militaire en février 2013 alors que ce sont des civils. De nombreux observateurs internationaux étaient là. Ils sont condamnés à des peines allant de 20 ans à perpétuité sans aucune preuve, les aveux obtenus sous la torture ne constituant pas des preuves selon le droit international. Mon mari considéré comme l'instigateur de GI est condamné à 30 ans. Les 24 prisonniers étaient soit des responsables d'associations des droits de l'homme, soit des journalistes, tous connus des marocains mais certains n'étaient pas sur le lieu de camp durant le démantèlement comme c'est le cas de mon mari.

En 2014, avec l'ACAT-Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, nous portons plainte pour torture sur mon mari contre l'Etat marocain auprès du CAT-Comité contre la Torture de l'ONU à Genève. En novembre 2016, pour la 1^o fois le Maroc est condamné. Ce qu'il ne m'a pas pardonné car depuis cette date je suis interdite de séjour au Maroc, j'ai été expulsée 5 fois « pour risque de trouble à l'ordre public » et le gouvernement français interpellé répond que le Maroc est souverain. En février 2014, nous portons plainte aussi devant les tribunaux français contre Mr Ham-mouchi directeur de la DST. Le même jour, celui-ci en visite en France était convoqué par la présidente du tribunal, ce qui provoqua un an de rupture de toute collaboration judiciaire entre nos 2 états. En juillet 2016, la Cour de cassation marocaine casse le procès de 2013, faute de preuve, de flagrant délit et de noms des victimes. Un nouveau procès a lieu en Appel qui dure de décembre 2016 à juillet 2017. En accord avec les avocats sahraouis nous décidons d'envoyer nos avocats français afin qu'ils plaident le Droit International Humanitaire de la 4^o convention de Genève le droit de la guerre, ce que les avocats sahraouis n'auraient pas été autorisés à faire, qui établit que le Maroc est une puissance occupante, que les prisonniers doivent être jugés en territoire occupé selon le droit coutumier sahraoui et que les prisonniers de GI sont des prisonniers de guerre. Des expertises médicales sont accordées mais par les médecins marocains qui n'ont pas conclu à des faits de torture. Les contre expertises demandées par la défense en revanche concluent à de la torture. La violence exercée contre les Sahraouis débordent contre les avocates françaises qui ont été expulsées manu militari blessant l'une d'elle. Ainsi ce procès qui devait être une vitrine pour la justice marocaine s'est retourné contre elle, le nombre d'irrégularités dénoncées à l'ONU innombrables.

Nous arrivons bientôt à la date du 10e anniversaire de votre mari et de ses compagnons. Quelles sont leurs conditions actuelles de détention ?

Au lendemain du jugement, ils sont dispersés dans 7 prisons du royaume, leurs effets confisqués. Le groupe dissous, ils sont beaucoup plus vulnérables. Ils ont un accès très limité aux soins, à la bibliothèque, à la cour. Le droit de visite de plus en plus restreint et uniquement pour les familles qui sont à plus de 1000 km, le téléphone limité à une fois par semaine.

Ces prisonniers sont des otages qui subissent la vengeance coloniale. Le Maroc ne leur a pas pardonné d'avoir montré au monde que les Sahraouis existaient, qu'ils n'étaient pas des marocains.

Vous lancez une campagne pour informer sur cette situation, qu'en attendez-vous?

La libération de ces prisonniers, la reprise des négociations avec la nomination d'un nouvel envoyé spécial par le SG et l'achèvement du processus de décolonisation .

Claude MANGIN-ASFARI

claudemangin@yahoo.fr

<http://www.association-des-amis-de-la-rasd.org>

<http://www.ecrirepourlesliberer.org>

Facebook:Amis de le République Sahraouie

Possibilité d'organiser des soirées d'informations autour du film: « Dis-leur que j'existe- Une histoire sahraouie »

Publié dans billet d'Afrique n°301 octobre 2020 mensuel d'information sur la France-Afrique édité par l'association Survie ;

Encart dicté par Naama Asfari le 07/08/2020

Paul Ricoeur : « Le mal c'est ce contre quoi on lutte quand on a renoncé à l'expliquer. Or il faut avouer que le prix à payer est plus élevé qu'on ne le suppose: Le mal est rencontré comme une donnée inexplicable, comme un fait brut ».

Cette définition du mal va bien avec l'intervention militaire contre les civils le 8 novembre 2010. Le peuple désarmé avec pour seule force, celle du groupe qui a dépassé toute forme de domination, a suscité le mal de la part de l'occupant. Ce mal était caractérisé par une volonté politique implicite pour intervenir militairement à l'aube du 8 novembre pour provoquer cette violence que le régime va instrumentaliser contre le vrai visage pacifique du Campement. Cette action du Peuple qui a duré un mois, a détruit tout le système de domination que l'occupant a mis en place depuis 45 ans. Ces 4 semaines ont été suffisantes pour le Peuple d'imposer sa volonté et sa détermination pour la liberté. Cela fait 10 ans, l'échec du système colonial et d'occupation est visible par tout le monde malgré toutes les tentatives de rebâtir une autre virginité de l'occupant. Aujourd'hui, après 10 ans, la responsabilité juridique, politique et historique, la responsabilité des morts marocains et des civils sahraouis est de la responsabilité totale du régime d'occupation et malgré tous les soutiens politiques et moral de certaines grandes puissances, le Maroc ne peut obtenir aucune légitimité de sa présence dans les Territoires sahraouis tant que les Sahraouis n'ont pas choisi par un référendum d'autodétermination leur destin et leur avenir. »